

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le dix-sept septembre deux mille quinze à dix-neuf heures dans les salons de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MORAINÉ, Maire.

PRESENTS : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID (*jusqu'à 21h*), Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Monsieur Thierry LEAU, représentant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Mohamed BELKAID, pouvoir à Madame Laurence MARCHAND (*à partir de 21h*)

Monsieur Benoît HERR, pouvoir à Monsieur Bernard MORAINÉ

Madame Céline FOUQUEREAU, pouvoir à Monsieur Nicolas DEILLER

ABSENTS :

Madame Olivia LAWSON-PLACCA,

Madame Isabelle MICHAUD,

Monsieur Ulrich DUCROT,

Madame Gaëlle LASSUCE,

Monsieur Claude DASSIE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Laurence MARCHAND.

COMMUNICATIONS

a. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Laurence MARCHAND est nommée secrétaire de séance.

b. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

- D79/2015 : Exposition Olivier Remualdo
- D80/2015 : Bail précaire – SAS Retravailler Est Grand Paris
- D81/2015 : Avenant et convention pour initiation à l'Ayurvédā
- D82/2015 : Ateliers Alizée Guillon
- D83/2015 : Cinéma en plein air
- D84/2015 : Saison « Joigny-sur-scène », actions de juillet et août 2015
- D85/2015 : Opéra en plein air
- D86/2015 : MAPA 1514 – Transports avec mise à disposition de véhicules de transport en commun avec chauffeur
- D87/2015 : MAPA 1523 – Prestations de service pour l'organisation des activités périscolaires 2015-2016
- D88/2015 : Animations au camping municipal 2015
- D89/2015 : Tarif emplacement cyclotouriste au camping municipal
- D90/2015 : MAPA 1522 – Fourniture, installation et entretien de mobilier urbain et publicitaire
- D91/2015 : MAPA 1526 – Achat et livraison de fournitures informatiques
- D92/2015 : MAPA 1521 – Extension éclairage public avenue d'Amelia
- D93/2015 : MA 1517 – Réfection d'enduits à l'école Marcel Aymé
- D94/2015 : MAPA 1525 – Aménagement de la cour de l'école Garnier
- D95/2015 : MAPA 1524 – Spectacle pyrotechnique aérien et nautique pour la fête de la Libération de Joigny
- D96/2015 : Consultation simplifiée – CS 1519 – Gardiennage de sites
- D97/2015 : MAPA 1527 – Acquisition d'une tondeuse autoportée et matériel thermique
- D98/2015 : Extension de l'objet de la régie de recettes du camping municipal à l'encaissement de recettes d'animations et ajoutant les chèques VACAF aux modes d'encaissement des recettes

- D99/2015 : Extension de l'objet de la régie d'avance à la mairie aux dépenses des séjours éducatifs organisés par la ville : carburant, péage et dépenses sanitaires en cas d'urgence absolue (médicaments)
- D100/2015 : 71^e anniversaire de la Libération de Joigny
- D101/2015 : MAPA 1529 – Réfection d'un court de tennis
- D102/2015 : Exposition Nicolas Roux dit Buisson
- D103/2015 : Spectacles et concerts pour les «Vendredis de Debussy»
- D104/2015 : Achat de bouteilles de vin pour les vins d'honneur et réceptions organisés par la ville de Joigny
- D105/2015 : Bail professionnel Ligue de l'Enseignement Bourgogne pour l'école de la 2^{ème} chance
- D106/2015 : Animation à la ludothèque par Hélène Prik
- D107/2015 : Billetterie des Vendredis de Debussy

c. Remerciements divers

- ✘ Croix-rouge pour l'attribution de la subvention municipale

d. Subventions accordées à la ville de Joigny

- ✘ 3 500 € de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA), pour l'action de prévention conduite par l'espace jeunes «Agir pour des comportements responsables»
- ✘ DETR 2015
 - 18 409 € pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle Albert Garnier
 - 80 000 € pour les travaux de sécurisation de l'immeuble 39 rue Gabriel Cortel
 - 61 800 € pour l'aménagement d'une salle de sport quai du 1^{er} Dragons
 - 39 630 € pour l'aménagement des bureaux de l'hôtel de ville de Joigny
 - 60 000 € pour l'aménagement du pôle de formation

e. Point des travaux

➤ Bâtiments

Aménagement du bâtiment n°2 ancien site militaire

Les travaux concernant la travée n°2 relatifs à l'aménagement d'une salle d'arts martiaux et d'une salle de danse sont terminés.

Aménagement du cinéma : les travaux sont en cours.

Aménagement du bâtiment n°3 ancien site militaire

Les travaux au deuxième étage pour accueillir l'école de la deuxième chance sont terminés.

Aménagement de sanitaires PMR au conservatoire de musique

Les travaux sont terminés à l'intérieur (reste l'accessibilité PMR dans la cour).

CPAM

Les travaux de la 2^e phase sont pratiquement terminés. Restent quelques petites finitions et le nettoyage du chantier.

Travaux dans les écoles

Réfection de sols dans les classes et aménagement sanitaires école maternelle Saint-André : les travaux sont terminés.

Aménagement cantine groupe scolaire Saint-Exupéry : les travaux sont terminés.

Réfection d'enduits école Marcel Aymé : les travaux sont terminés.

Aménagement de la cour de l'école maternelle Garnier : les travaux sont pratiquement terminés. Reste la clôture séparant les cours maternelle et élémentaire en cours de réalisation.

➤ Voirie

Réfection de la rue Albert Garnier

Les travaux ont été réalisés.

f. Point sur le programme de la municipalité

g. Informations relatives à l'organisation de l'anniversaire du jumelage avec Amelia et des 150 ans de l'harmonie municipale

Conseil Municipal du 17 septembre 2015

h. Monsieur le maire informe l'assemblée que Monsieur Yves Genty est désormais conseiller municipal délégué à la rénovation urbaine.

i. Présentation du projet de réussite éducative par Madame Laïla PERIN-EL MAKTOBI

j. Point sur le programme de rénovation urbaine

k. Point par Monsieur le maire concernant l'accueil de réfugiés syriens

l. Point sur les dossiers communautaires par Monsieur Nicolas SORET

ORDRE DU JOUR

FIN-35-2015. Budget principal 2015 – Décision modificative n°1

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits et de reprendre les résultats de l'exercice précédent, la présente décision modificative au budget principal est proposée pour l'exercice 2015,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 15 septembre 2015,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	528 980,27
Chapitre 011 Charges à caractère général	323 872,00
60632 Achat de petit équipement	-400,00
61522 Entretien de bâtiments	-1 500,00
6228 Autres services extérieurs	6 200,00
6188 Autres frais divers	12 000,00
6238 Autres frais de communication	-2 428,00
62876 Remboursement de frais à la communauté de communes du Jovinien	310 000,00
Chapitre 012 Charges de personnel	-269 000,00
64111 Rémunérations brutes	-180 000,00
6451 Cotisations URSSAF	-30 000,00
6453 Cotisations caisses de retraite	-59 000,00
Chapitre 022 Dépenses imprévues	342 496,63
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	342 496,63
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	38 929,67
6574 Subventions de fonctionnement aux personnes morales de droit privé	13 682,00
65736 Subvention au CCAS de Joigny	-1 752,50
6541 Admission en non-valeurs	27 000,17
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	92 681,97
67441 Subvention au budget annexe du conservatoire	36 902,11
67441 Subvention au budget annexe Restauration scolaire	24 000,00
67441 Subvention budget annexe camping	1 137,00
6718 Remboursement à la CCJ d'un trop perçu sur DSC	28 842,86
673 Titres annulés sur exercice antérieurs	1 800,00
Recettes de fonctionnement	528 980,27
Chapitre 013 Atténuation de charges	15 000,00
6419 Subventions pour emplois aidés	15 000,00
Chapitre 70 Produits des services et du domaine	24 000,00

70841	Mise à disposition de personnel facturé	24 000,00
Chapitre 73	impôts et taxes	69 423,50
73111	Produits des impositions directes	100 000,00
7321	Attribution de compensation	-4 507,50
7322	Dotation de solidarité communautaire	-20 000,00
7325	FPIC	-6 069,00
Chapitre 74	Dotations et participations	-19 931,00
74718	Subventions de l'Etat	5 000,00
7411	DGF : dotation forfaitaire	-59 408,00
74127	Dotation nationale de péréquation	-33 907,00
74123	DSU	60 675,00
74834	Compensations versées par l'Etat au titre de la taxe foncière	-4 443,00
74835	Compensations versées par l'Etat au titre de la taxe d'habitation	25 235,00
74833	Compensations versées par l'Etat au titre de l'ancienne TP	-13 083,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre	10 500,00
777	Amortissement des subventions	10 500,00
Excédent de fonctionnement 2014 reporté		429 987,77
Dépenses d'investissement		2 512 143,16
Chapitre 204	participations versées	45 000,00
20422	participations versées	45 000,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	74 894,82
2115	Terrains bâtis	16 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 555,00
2132	Immeubles de rapport	54 339,82
Chapitre 23	Immobilisations en cours	387 000,00
2313	Travaux en cours - Constructions	387 000,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	10 500,00
1391	Amortissements de subventions	10 500,00
Chapitre 041	Opérations d'ordre dans la section d'investissement	109 800,00
2313	Transfert d'avances et de frais d'études dans des comptes d'immobilisations	109 800,00
Déficit d'investissement 2014 reporté		895 924,82
001	Déficit d'investissement reporté	895 924,82
Crédits d'investissement 2014 (Dépenses) reportés en 2015		989 023,52
Recettes d'investissement		2 512 143,16
Chapitre 13	Subventions d'investissement	177 085,00
1341	DETR	150 230,00
1321	Subvention de l'Etat	26 855,00
1068	Affectation en investissement du résultat de fonctionnement N-1	524 850,78
Chapitre 16	Emprunts	340 309,82
1641	Emprunts	340 309,82
Chapitre 041	Opérations d'ordre dans la section d'investissement	109 800,00

238 Transfert d'avances forfaitaires vers des comptes d'immobilisations	9 800,00
2031 Transfert de frais d'études vers des comptes d'immobilisations	100 000,00

Crédits d'investissement 2014 (Recettes) reportés en 2015 **1 360 097,56**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, soit 22 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 7 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative du budget principal de la ville de Joigny pour l'exercice 2015.

FIN-36-2015. Budget annexe de l'eau – décision modificative

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits et de reprendre les résultats de l'exercice précédent, la présente décision modificative au budget annexe de l'eau est proposée pour l'exercice 2015,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 15 septembre 2015,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Dépenses d'investissement	327 451,00
Chapitre 13 Subventions d'investissement	523,00
1318 Autres subventions	523,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	-523,00
2315 Installations techniques	-523,00
Crédits d'investissement 2014 (Dépenses) reportés en 2015	327 451,00
Recettes d'investissement	327 451,00
Chapitre 10 Dotations	24 998,07
1068 Affectation en investissement du résultat de fonctionnement N-1	24 998,07
Excédent d'investissement 2014 reporté	2 452,93
001 Déficit d'investissement reporté	2 452,93
Crédits d'investissement 2014 (Recettes) reportés en 2015	300 000,00
Dépenses de fonctionnement	45 258,02
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	18 768,92
6541 Admissions en non-valeur	18 768,92
Chapitre 011 Charges à caractère général	9 489,10
6061 Electricité	9 489,10
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	7 000,00
678 Autres charges exceptionnelles	7 000,00
Chapitre 014 atténuation de produits	10 000,00
701249 reversement à l'agence de l'eau de la redevance pollution	10 000,00

Recettes de fonctionnement	45 258,02
Chapitre 70 Produits des services et du domaine	10 000,00
701241 Redevance pollution	10 000,00
Chapitre 74 Dotations et participations	523,00
747 Subventions d'exploitations	523,00
Excédent de fonctionnement 2014 reporté	34 735,02

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,
CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative du budget annexe de l'eau de la ville de Joigny pour l'exercice 2015.

FIN-37-2015. Budget annexe de l'assainissement – décision modificative

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits et de reprendre les résultats de l'exercice précédent, la présente décision modificative au budget annexe de l'assainissement est proposée pour l'exercice 2015,
VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 15 septembre 2015,
CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Dépenses d'investissement	420 865,06
Chapitre 23 Travaux	33 364,00
2151 Réseaux	33 364,00
Déficit d'investissement 2014 reporté	283 479,35
Crédits d'investissement 2014 (dépenses) reportés en 2015	104 021,71
Recettes d'investissement	420 865,06
Chapitre 10 Dotations	285 498,06
1068 Affectation en investissement du résultat de fonctionnement N-1	285 498,06
Chapitre 042 Opérations d'ordre en sections	33 364,00
28151 Complément amortissements	33 364,00
Crédits d'investissement 2014 (recettes) reportés en 2015	102 003,00
Dépenses de fonctionnement	132 348,50
Chapitre 011 Charges à caractère général	98 974,50
6152 Entretien de bâtiments	26 201,00
618 Autres frais divers	72 773,50
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	33 364,00
6811 complément amortissements	33 364,00
Chapitre 65 Charges diverses de gestion courante	10,00
658 Autres charges de gestion courante	10,00
Recettes de fonctionnement	132 348,50
Chapitre 70 Produits des services et du domaine	26 201,00
7087 Remboursement de frais	26 201,00
Excédent de fonctionnement 2014 reporté	106 147,50

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,

Conseil Municipal du 17 septembre 2015

CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative du budget annexe de l'assainissement de la ville de Joigny pour l'exercice 2015.

FIN-38-2015. Budget annexe CRSD – décision modificative

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits et de reprendre les résultats de l'exercice précédent, la présente décision modificative au budget annexe du CRSD est proposée pour l'exercice 2015,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 15 septembre 2015,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Dépenses d'investissement	1 670 279,25
Chapitre 13 Subventions d'investissement	33 600,00
1 321 Subventions de l'Etat	33 600,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	3 778,73
2313 Travaux en cours - Constructions	3 778,73
Crédits d'investissement 2014 (dépenses) reportés en 2015	1 582 900,52
Chapitre 041 Opérations d'ordre	50 000,00
2313 transfert de frais d'études dans des comptes de travaux	50 000,00
Recettes d'investissement	1 670 279,25
Chapitre 13 Subventions d'investissement	33 600,00
1311 Subventions de l'Etat	33 600,00
Excédent d'investissement 2014 reporté	37 625,25
001 déficit d'investissement reporté	37 625,25
Crédits d'investissement 2014 (Recettes) reportés en 2015	1 549 054,00
Chapitre 041 Opérations d'ordre	50 000,00
2031 Transfert de frais d'études dans des comptes de travaux	50 000,00
Dépenses de fonctionnement	21 756,93
Chapitre 011 Charges à caractère général	21 746,93
6188 Autres frais divers	21 746,93
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	10,00
658 Autres charges de gestion courante	10,00
Recettes de fonctionnement	21 756,93
Excédent de fonctionnement 2014 reporté	21 756,93

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,

CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative du budget annexe du CRSD de la ville de Joigny pour l'exercice 2015.

FIN-39-2015. Budget annexe conservatoire – décision modificative

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits et de reprendre les résultats de l'exercice précédent, la présente décision modificative au budget annexe du conservatoire est proposée pour l'exercice 2015,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 15 septembre 2015,
CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	28 631,00
Chapitre 011 Charges à caractère général	28 631,00
6188 Autres frais divers	11 987,00
6232 Fêtes et cérémonies	16 400,00
6238 Autres frais de communication	2 428,00
62881 Autres services extérieurs	4 625,00
60612 Energie- Electricité	-6 809,00

Recettes de fonctionnement	28 631,00
Chapitre 74 Dotations et participations	28 631,00
7477 Subventions européennes	11 987,00
74748 Subvention du budget principal	1 926,00
7473 Subvention du Conseil Départemental	4 000,00
7472 Subvention du Conseil Régional	6 718,00
74718 Subvention de l'Etat	4 000,00

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,
CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative du budget annexe du conservatoire de la ville de Joigny pour l'exercice 2015.

FIN-40-2015. Budget annexe camping – décision modificative

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits et de reprendre les résultats de l'exercice précédent, la présente décision modificative au budget annexe du camping est proposée pour l'exercice 2015,
VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 15 septembre 2015,
CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	4 137,00
Chapitre 011 Charges à caractère général	3 000,00
61522 Entretien et réparations	1 500,00
60612 Electricité	1 500,00

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	437,00
6811 Dotations aux amortissements	437,00

Chapitre 014 Atténuations de produits	700,00
7398 Reversement de produits	700,00

Recettes de fonctionnement	4 137,00
Chapitre 73 Impôts et taxes	700,00
7362 taxe de séjour	700,00

Chapitre 70 Produits des services et du domaine	2 300,00
70878 Remboursement de sinistres	1 700,00
70328 Autres droits	600,00

Chapitre 77 Produits exceptionnels	1 137,00
774 Subvention d'équilibre du budget principal	1 137,00

Dépenses d'investissement	437,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	437,00

2188 Autres immobilisations	437,00
Recettes d'investissements	437,00
Chapitre 042 Opérations d'ordre en sections	437,00
28188 Amortissements	437,00

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,
CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative du budget annexe du camping de la ville de Joigny pour l'exercice 2015.

FIN-41-2015. Budget annexe restauration scolaire – décision modificative

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits et de reprendre les résultats de l'exercice précédent, la présente décision modificative au budget annexe de la restauration scolaire est proposée pour l'exercice 2015,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 15 septembre 2015,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	24 000,00
Chapitre 011 Charges à caractère général	24 000,00
62871 Remboursement au budget principal de frais	24 000,00

Recettes de fonctionnement	24 000,00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	24 000,00
774 Subvention du budget principal	24 000,00

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,
CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative du budget annexe de la restauration scolaire de la ville de Joigny pour l'exercice 2015.

FIN-42-2015. Budget principal – Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables

VU l'état des taxes et produits irrécouvrables dressé et certifié par Madame VARACHE, trésorière municipale, qui demande l'admission en non-valeur, et par la suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2342-4,

VU les pièces à l'appui,

CONSIDERANT que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, que Madame VARACHE justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit de créances dont le montant est inférieur au seuil de poursuites, de surendettement avec décision d'effacement de la dette, de liquidations judiciaires avec insuffisance d'actif, d'insolvabilités déclarées dans les procès-verbaux de carence, de personnes décédées avec recherches infructueuses de succession, de recherches infructueuses de débiteurs partis sans laisser d'adresse,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 15 septembre 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes indiquées dans l'état présenté par Madame VARACHE, trésorière municipale, s'élevant à 27 000,17 €,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

FIN-43-2015. Budget annexe de l'eau – Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables

VU l'état des taxes et produits irrécouvrables dressé et certifié par Madame VARACHE, trésorière municipale, qui demande l'admission en non-valeur, et par la suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2342-4,

VU les pièces à l'appui,

CONSIDERANT que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, que Madame VARACHE justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit d'effacement de la dette dans le cadre d'une procédure de surendettement, de clôture pour insuffisance d'actif suite à liquidation ou redressement judiciaire, d'insolvabilités déclarées dans les procès verbaux de carence ou dans des certificats d'irrecouvrabilité, de personnes décédées avec recherches infructueuses de succession, de recherches infructueuses de débiteurs partis sans laisser d'adresse,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 15 septembre 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes indiquées dans l'état présenté pour le budget annexe de l'eau, par Madame VARACHE, trésorière municipale, s'élevant à 18 768,92 €,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

FIN-44-2015. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – Fixation du coefficient multiplicateur

VU la délibération du 15 septembre 2011, par laquelle le conseil municipal a fixé à 8,12 le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité,

VU l'article n°37 de la loi de finances rectificative pour 2014, prévoyant qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, le coefficient multiplicateur doit être choisi parmi les valeurs suivantes : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8,50,

CONSIDERANT que ce coefficient s'applique sur les tarifs légaux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité,

CONSIDERANT que ces tarifs qui évolueront en fonction de l'évolution des prix à la consommation hors tabac, sont les suivants :

Pour les consommations professionnelles :

0,75 €/Mwh pour une puissance souscrite <= 36 KVA

0,25 €/Mwh pour une puissance souscrite de 36 à 250 KVA

Pour les consommations domestiques :

0,75 €/Mwh pour une puissance souscrite <= 36 KVA

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 15 septembre 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, soit 22 voix,

CONTRE : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 7 voix,

FIXE le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,50 à compter du 1^{er} janvier 2016,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

TVX-45-2015. Aménagement des bureaux de la communauté de communes du Jovinien – cité administrative – demande de subventions

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Jovinien (CCJ) occupe actuellement des locaux quai de l'hôpital, locaux qui ne sont plus adaptés et inaccessibles aux personnes à mobilité réduite,

VU la récente mutualisation de services communaux et intercommunaux,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de réunir l'ensemble des services mutualisés dans les locaux de la cité administrative quai du 1^{er} Dragons, en particulier à proximité des services financier et ressources humaines qui seront transférés dans les locaux qu'occupait le CCAS,

CONSIDERANT que l'agence territoriale routière a déménagé il y a quelques mois, libérant ainsi les locaux qu'elle occupait quai du 1^{er} Dragons,

CONSIDERANT que ces locaux, répondant parfaitement aux besoins de la CCJ, nécessitent la réalisation de travaux de rénovation,

VU le projet d'aménagement élaboré par les services techniques municipaux, qui consiste à réaménager les locaux sur une surface de 230 m² environ, sur 3 niveaux, travaux comprenant : maçonnerie, carrelage, plâtrerie, menuiseries intérieures, menuiseries extérieures, plomberie, chauffage, VMC, électricité, informatique, peinture et revêtements de sols souples, et à construire une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite côté quai,

VU le coût provisoire de cette opération :

Montant des travaux =	200 000,00 € HT
Mission contrôle technique =	4 000,00 € HT
Mission SPS =	2 000,00 € HT
Frais divers et imprévus =	4 000,00 € HT
Total général HT =	210 000,00 €
TVA 20 % =	42 000,00 €
Total TTC =	252 000,00 €

CONSIDERANT que cette opération peut faire l'objet d'une aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre de l'aménagement d'un hôtel communautaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, soit 22 voix,

CONTRE : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 7 voix,

APPROUVE le projet d'aménagement tel que défini ci-dessus,

SOLLICITE une subvention sur ce programme auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sur l'exercice 2015, au taux le plus élevé possible, ainsi qu'auprès de tout autre organisme,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget primitif 2016,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

TVX-46-2015. Agenda d'accessibilité programmée - Approbation

VU la loi du 11 février 2005 portant obligation pour les propriétaires d'Établissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) de les rendre accessibles à toute forme de handicap avant le 1^{er} janvier 2015,

VU l'ordonnance du 26 septembre 2014 et ses textes d'application créant, face au manque de réalisation, un nouveau dispositif avec de nouveaux délais : l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),

CONSIDERANT que l'Ad'AP constitue un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP dans un délai limité, avec une programmation des travaux et des financements,

CONSIDERANT que la commune de Joigny est propriétaire de 60 bâtiments et installations ouvertes au public,

VU le diagnostic réalisé en 2011 concernant les bâtiments les plus importants et présenté à la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées,

CONSIDERANT que 16 bâtiments et une installation ouverts au public sont identifiés, à ce jour, comme étant accessibles et 21 bâtiments comme non accessibles,

VU le programme (*joint en annexe*) qui s'étend sur 6 ans, dont le montant des travaux est estimé à environ 1 455 600 € TTC, pour la mise en accessibilité de ces 21 structures non accessibles à ce jour,

CONSIDERANT que des subventions seront sollicitées pour la réalisation des travaux auprès des conseils régional et départemental, ainsi que de tout autre organisme susceptible d'intervenir,

CONSIDERANT que les bâtiments qui n'ont pas été inclus dans le diagnostic réalisé en 2011, seront audités prochainement en termes de faisabilité et de coût des travaux,

CONSIDERANT que certains de ces bâtiments pourront faire l'objet de demandes de dérogations,

CONSIDERANT que l'Ad'AP sera actualisé à l'issue de ce diagnostic,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'Ad'AP tel que présenté dans le document joint en annexe,
SOLLICITE des subventions au taux le plus élevé possible auprès des conseils régional et départemental, ainsi que de tout autre organisme susceptible d'intervenir pour la réalisation des travaux,
DEMANDE un délai à Monsieur le préfet pour les bâtiments qui n'ont pas encore été audités,
AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

PV-47-2015. Politique de la ville – Appel à projets 2015 – Modification du financement suite au positionnement du conseil départemental

VU la délibération du 25 juin 2015, par laquelle le conseil municipal a approuvé le financement de certaines actions issues de l'appel à projets lancé en mars 2015, dans le cadre du contrat de ville,

CONSIDERANT que chaque financeur (État, conseil régional, conseil départemental, ville) dispose d'une enveloppe budgétaire pour cet appel à projets,

VU le positionnement du conseil départemental début juillet,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de modifier à la baisse le montant de la participation de la ville qui a choisi de soutenir les projets suivants, deux projets ayant été intégrés à la programmation du contrat de ville (Prélude et chantiers jeunes) :

Intitulé	Montant total de l'action	Coût final pour la ville
1. Le conseil de La Madeleine s'exprime (association conseil citoyen)	7 000 €	1 000 € subvention à l'association
2. L'orchestre de La Madeleine (conservatoire)	2 600 €	800 €
3. Le lycée place Colette, temps conviviaux entre parents et établissements scolaires (lycée Louis Davier)	1 200 €	600 € subvention au lycée
4. Joigny sur scène (conservatoire)	13 800 €	882 €
5. Les tricausettes (association de La Madeleine)	1 792 €	792 € subvention à l'association
6. Atelier théâtre 7-10 ans à La Madeleine (association Par ici la compagnie)	3 215 €	0 €
7. Module «Développer la confiance en soi» (CCAS de Joigny)	1 655 €	655 € subvention au CCAS
8. L'école Hors les murs (service politique de la ville)	7 640 €	0 €
11. Les brigades d'intervention de lectures publiques (association Par ici la Compagnie)	1 100 €	100 € subvention à l'association
12. Samedi Loisirs (association de La Madeleine)	2 297 €	0 €
14. Plateforme de lutte contre les inégalités linguistiques territoire de Joigny (association CLEF)	2 800 €	1 400 € subvention à l'association
15. Action de formation «Lire/Ecriture/Débutants» (CLEF)	5 760 €	2 500 € subvention à l'association
16. Prélude (Carrefour des mondes)	1 400 €	400 € subvention à l'association
17. Chantiers jeunes (Espace jeunes)	12 000 €	1 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, soit 22 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 7 voix,

APPROUVE le financement des actions tel qu'indiqué ci-dessus sous forme de subventions au titre de l'appel à projets du contrat de ville 2015,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

PV-48-2015. Politique de la ville – Appel à projets 2015 – Demande de subventions au titre du contrat de ville de Joigny

VU l'appel à projets 2015 réalisé dans le cadre du contrat de ville de Joigny,

CONSIDERANT que la ville de Joigny a proposé la mise en place d'actions visant l'amélioration au quotidien de la qualité de vie des habitants du quartier de La Madeleine notamment, actions concernant les piliers cohésion sociale, développement économique, accès à la formation,

VU les projets examinés et validés par le comité de pilotage réuni le 18 mai 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, soit 22 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 7 voix,

SOLLICITE une subvention de 7 718 € au titre du contrat de ville, auprès du conseil régional de Bourgogne pour les projets suivants :

- «Joigny sur scène» à hauteur de 6 718 €

- «Chantier jeunes» à hauteur de 1 000 €

SOLLICITE une subvention de 11 000 € au titre du contrat de ville, auprès du conseil départemental de l'Yonne pour les projets suivants :

- «Joigny sur scène» à hauteur de 2 200 €

- «L'orchestre de La Madeleine» à hauteur de 1 800 €

- «L'école hors les murs» à hauteur de 2 000 €

- «Chantier jeunes» à hauteur de 5 000 €

SOLLICITE une subvention de 9 000 € au titre du contrat de ville, auprès de l'ACSE (État) pour les projets suivants :

- «Ecole hors les murs» à hauteur de 3 000 €

- «Chantier jeunes» à hauteur de 5 000 €

- «Module développer la confiance en soi» à hauteur de 1 000 €

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

RH-49-2015. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

VU la délibération du 25 juin 2015, par laquelle le conseil municipal a approuvé, dans le cadre de la mutualisation, la création d'un service commun urbanisme entre la ville de Joigny et la communauté de communes du Jovinien (CCJ),

CONSIDERANT qu'il convient de transférer les agents affectés à ce service à la CCJ,

VU l'avis favorable émis par le comité technique réuni le 22 juin 2015 quant à ce transfert,

CONSIDERANT que ces agents ont intégré la CCJ à compter du 1^{er} juillet 2015,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Suppression de poste	Nombre	Date d'effet
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	2	01.07.2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur Nicolas Soret étant sorti de la salle)

MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal comme indiqué ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

URB-50-2015. Rue de la Vigie – Régularisation de voirie

CONSIDERANT qu'une parcelle de la propriété de l'immeuble sis 5/7 rue de la Vigie se trouve sous le domaine public (trottoir),

CONSIDERANT qu'il s'agit d'une régularisation de voirie non réalisée lors de la construction des pavillons et de l'élargissement de la rue de la Vigie,

CONSIDERANT que le propriétaire de cet immeuble souhaite céder à la ville de Joigny, à titre gratuit, la parcelle cadastrée section AD n°223 qui correspond à une partie du trottoir de la rue de la Vigie,

VU le plan réalisé par le bureau de géomètres BGAT pour déterminer la surface précise à céder et l'implantation du mur, qui reste la propriété de ce particulier,

CONSIDERANT que la régularisation doit faire l'objet d'un acte notarié,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur Nicolas Soret étant sorti de la salle)

DECIDE de régulariser la voirie de la rue de la Vigie,

ACCEPTE la cession gratuite de la parcelle AD n°223 par son propriétaire actuel,

DESIGNE Maître Caroline Lambert, notaire à Joigny, pour la rédaction de l'acte,

PREND EN CHARGE les frais relatifs à ce dossier (notaire, géomètre en particulier),

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h25.